

Usage de pesticides

La directive européenne prévoit de réduire ou d'interdire l'usage des pesticides dans les zones fréquentées par le grand public, parcs, jardins publics, terrains de sport, cours de récréations, terrains de jeux.

Les études de diagnostic des pratiques, la mise en œuvre de plans d'actions préconisent qu'un plan de désherbage peut être utile pour cartographier les techniques de désherbage sur le territoire de la commune.

Tous les utilisateurs de pesticides, agriculteurs, collectivités, particuliers, doivent se mobiliser pour mettre en œuvre des solutions alternatives sans pesticides.

Jugés longtemps indispensables, les pesticides sont désormais au centre des préoccupations environnementales afin de préserver les ressources en eau, la biodiversité et la santé des personnes.

Dans les espaces publics depuis le 1er Janvier 2017 il est interdit l'usage des produits phytosanitaires, par l'Etat pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, voies.

Pour les particuliers (jardiniers amateurs) les produits phytosanitaires ne sont plus en vente libre dans les magasins depuis le 1er Janvier 2017.

17 millions de Français qui cultivent un bout de jardin, un potager ou qui entretiennent soigneusement leur pelouse utilisent des pesticides.

Au total le million d'hectares de jardins, privés ou collectifs reçoit chaque année 5 000 tonnes d'herbicides, de fongicides et d'insecticides, des actions de sensibilisation sont conduites afin d'inciter ces jardiniers à se tourner vers d'autres techniques plus naturelles.

Chaque année dans notre atelier, l'armoire où ces produits sont stockés est vidée par un technicien assermenté et ils sont remplacés par d'autres produits adaptés aux nouvelles réglementations.

Jean-Michel CAYUELA

La COM' de MORRE

Année 2017 n° 28 juillet

Bulletin communal d'information

Site internet de la commune



<http://morre-village.fr>

La commission communication est heureuse de vous annoncer la création du site internet communal.

Disponible début juillet à l'adresse : <http://morre-village.fr>
Nous vous souhaitons bonne lecture et bonne navigation.

Dans ce numéro 28

Edito	1	Vie communale	2
infos communales	3/4	Etat civil	4
Agenda	4		



Site internet

Pourquoi réaliser un site internet pour notre commune de Morre ?

Notre société se transforme, les moyens de communication changent et nous souhaitons suivre cette évolution. Les nouvelles technologies modifient la notion du temps et l'immédiateté devient la norme. La communication communale actuelle papier telle que la com' de Morre, le Morre info annuel, voire les panneaux jaunes ne répond plus totalement aux demandes de nos concitoyens.

C'est pourquoi la municipalité a décidé de créer un site internet comme elle s'y était engagée lors des élections municipales.

Quel rôle, quelles fonctions pour notre site internet communal ?

- o D'informer en premier lieu les habitants de la commune sur les services, les écoles, les activités associatives, culturelles, sportives, les commerces.
- o De servir de guide pour l'extérieur de la commune ainsi qu'aux animations, expositions, fêtes.
- o De présenter les activités de tous les secteurs économiques présents (sociétés, artisans, etc.) sur le territoire communal.
- o De créer une plate-forme de services « en ligne » pour les inscriptions à la cantine, garderie et aux T.A.P.
- o D'exposer les actions et services de la municipalité, de mettre en ligne des délibérations et des textes réglementaires afin de pouvoir favoriser la proximité avec les citoyens et la participation à la vie de la commune.

Rentrée scolaire

Malgré les interventions de la municipalité et des parents d'élèves auprès de l'inspection académique, la diminution du nombre d'élèves pour la rentrée 2017/2018, 38 élèves en maternelle et 84 en primaire, entraînera la perte d'un poste d'enseignant.

La répartition sera finalisée par l'équipe enseignante juste avant la rentrée, avec le souci, dans le cadre des classes "multiples", de réaliser un découpage hétérogène afin d'harmoniser et d'équilibrer les niveaux des élèves.

Eclairage public

Après avoir réalisé en 2015 l'extinction entre 23 h et 5 h, la commune s'est engagée dans l'objectif de maîtrise et de réductions des coûts sur un plan pluriannuel du renouvellement des points les plus vétustes et énergivores.

Notre projet 2017 se situe chemin du Pautey et chemin Sous le Bois. Le réseau d'éclairage comprend encore 9 tubes fluo blanc, un ballon fluo et trois lampadaires de type boule. La nature des travaux consiste au remplacement de 13 ensembles lumineux par le même matériel que celui posé en 2016 au Prévitali pour un montant de 6716.40€ TTC

Bouchons à Morre ?

N'oubliez pas qu'il n'y en a pas que dans la "côte de Morre", il y en a aussi devant le hangar municipal dans deux containers : bouchons en plastique dans l'un et en liège dans l'autre. Merci de penser à y déposer les vôtres... Les deux sont collectés à des fins humanitaires.



Du nouveau pour les inscriptions à la cantine, à la garderie et aux T.A.P

La commune s'adapte aux nouvelles technologies et vous propose les inscriptions pour la cantine, la garderie et les TAP du jeudi et vendredi depuis le nouveau site internet de la commune.

Ce service sera proposé pour la rentrée de septembre 2017 et il sera accessible depuis le site communal à partir du 7 août 2017

Inscriptions : Depuis le site, un clic sur l'onglet « scolaire » et « inscriptions » et encore quelques clics pour la saisie de l'inscription à la cantine, à la garderie et aux TAP et hop c'est fini ! Un accusé de réception sur votre boîte mail vous confirmera l'envoi de votre demande.

- **Pour la cantine et la garderie**, les inscriptions se feront par enfant
 - Inscriptions pour une période de 15 jours
 - Inscriptions avant le 15 de chaque mois pour la période du 1 au 15 du mois suivant
 - Inscriptions avant le 1er de chaque mois pour la période du 15 au 31 du mois en cours
 - Inscriptions à l'année
 - Inscriptions en précisant les jours de la semaine
- **Pour les TAP du jeudi et vendredi**, les inscriptions se font par enfant pour une période complète comme actuellement entre deux vacances scolaires.
 - Inscription avant le dernier jour d'école de la fin du cycle en cours pour le cycle suivant.
 - *Nota : pour la rentrée de septembre : avant le 29 août*
- **Pour les TAP du lundi et mardi**, les inscriptions sont toujours gérés par Profession Sport & Loisirs, vous trouverez les documents à télécharger sur notre site. Les permanences d'inscriptions par Profession Sport & Loisirs sont maintenues pour les personnes n'utilisant pas internet.
- **Pour les familles n'utilisant pas internet**, les inscriptions seront encore possibles à la mairie en remplissant des formulaires papier aux heures d'ouvertures du secrétariat. En mairie, les dates limites d'inscriptions seront les mêmes que les inscriptions informatiques. Les familles n'auront plus la possibilité d'inscrire leurs enfants auprès du personnel communal à l'école. Nous vous encourageons à privilégier les inscriptions par internet.

Ayant facilité les possibilités d'inscriptions, la commune n'acceptera pas d'inscriptions au-delà des dates définies.

Paiements :

La commune simplifie les moyens de paiements. C'est la fin des tickets bleus, jaunes et orange !!!

Les factures pour la cantine et la garderie vous seront envoyées directement à terme échu une fois par mois. Pour les TAP, la facture vous sera envoyée dès le début de la période. La secrétaire de mairie ne pourra plus accepter les paiements en mairie.

Les recouvrements pour retard de paiements ou impayés seront plus rapides et la commune n'écartera pas malheureusement et en dernier recours de ne plus proposer ces services aux familles défailtantes au paiement.

La commune espère avoir répondu aux attentes des parents d'élèves pour la simplification des inscriptions et des modes de paiement de ces prestations communales.



La circulation de tous les véhicules sur la RD 571

côte de Morre sera interdite
de jour comme de nuit :

du lundi 24 juillet à 9 h 00
au vendredi 28 juillet à 16 h 00



Le secrétariat de mairie sera ouvert
du 1 juillet au 31 juillet

du lundi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00
sauf le samedi 15 juillet

Etat civil



Ont vu le jour :

DELIEGE Tyler 6 avril - LAURIAUT Thelma 24 avril - DISLAIRE Arthur 21 juin

Nous a quittés

SAUCE Guillaume 23 mai - 33 ans

Agenda



- 2 septembre : Forum des associations
- 4 septembre : Rentrée scolaire école de Morre
- 8 septembre : Assemblée Générale du CASC
- 11 novembre : Cérémonie de l'armistice, au village
- 10 décembre : Spectacle de Noël
- Les 2^{ème} et 4^{ème} samedis de chaque mois : marché au centre du village

L'équipe éditoriale



La commission communication de la commune de Morre : responsable MARTINET M. Christine

L'équipe et les rédacteurs : Martine CARTIER, Jean-Michel CAYUELA, Daniel CONCHE, Yves FILET, Philippe LUSSAGNET, Marie-Christine MARTINET. La com' de Morre, Mairie 3 rue du commerce 25660 MORRE ☎ 03 81 81 25 27

Mail : mairiedemorre@wanadoo.fr

Impression : Bossanne Besançon